



FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PRIORITES D'INTERVENTION – SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMELIORER LES MILIEUX DE VIE POUR L'ANNEE 2019-2020

Le Fonds de développement des territoires (FDT) a été institué par le gouvernement du Québec en vue de soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans leur nouvelle compétence de favoriser le développement local et régional sur leur territoire.

La Ville de Laval a établi, en regard aux dispositions de l'entente, ses priorités pour l'utilisation du FDT. Ces priorités ont été identifiées à partir de la Vision stratégique Laval 2035, laquelle est le résultat d'une vaste consultation auprès des citoyens, employés, entreprises et organismes communautaires du territoire.

Les règles d'utilisation des sommes du FTD sont incluses dans les programmes de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval contribuera aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en lien avec l'orientation « *Humaine de nature* » de la Vision stratégique Laval 2035, du plan stratégique Laval 2020 où la Ville entend agir à titre de leader du développement social et culturel et de la Politique régionale en développement social.

Priorités d'intervention – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Deux grands axes composent les priorités d'intervention, soit le développement culturel et le développement social, lesquels se déclinent en quatre domaines d'intervention :

- Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique;
- Développement culturel;
- Soutien à la concertation locale et régionale;
- Développement social.